

	<b>ANGE 1D</b> <b>Fiche enseignant :</b> <b>Infos personnelles &amp; professionnelles</b>	<b>Fiche technique</b> <b>N° 9</b>
<b>19 mai 2025   SGEC</b>	<b>Quand ?</b> En début d'année et en cas de changement de situation	

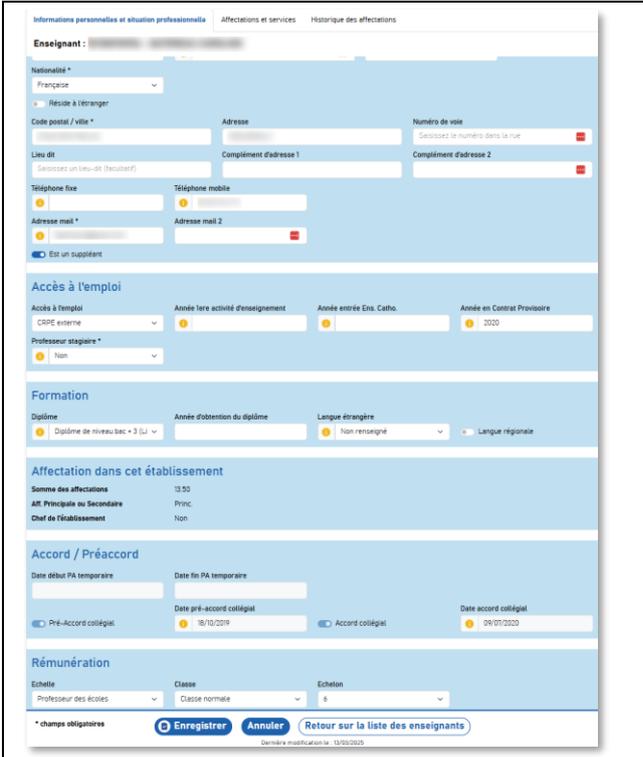
## STRUCTURE DE LA FICHE RELATIVE AUX INFORMATIONS PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES

La fiche est constituée de **trois onglets** : Informations personnelles et situation professionnelle, Affectations et services, Historique des affectations.



L'onglet [**Informations personnelles et situation professionnelle**] est consacré aux informations administratives : civilité, nom, prénom, téléphone, adresse de messagerie... On peut procéder aux modifications nécessaires lorsque le champ n'est pas affecté d'un cadenas.

Les deux autres parties concernent les informations professionnelles.

	<p><b>Rappel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Si vous ne trouvez pas un enseignant, il ne faut pas effacer et remplacer les données personnelles d'un autre enseignant.</b></li> <li>• <b>L'orthographe des noms et prénoms</b> : il est impératif de mettre un tiret [-] entre les deux mots, sans espace.</li> <li>• <b>L'adresse de messagerie</b> doit correspondre à une seule personne : personne d'autre que l'enseignant décrit ne doit utiliser cette même adresse.</li> <li>• Il ne faut pas utiliser l'adresse de l'établissement : l'adresse mail est unique.</li> <li>• Pensez à enregistrer la fiche dans l'année en cours (même si non modifiée)</li> </ul>
--	---

### ACCES A L'EMPLOI :

- **CRPE externe** : Concours de professeur des écoles.
- **Concours interne** : Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles.
- **3e concours** : Pour les maîtres ayant une expérience professionnelle de droit privé de cinq ans. Pas de diplôme requis.
- **Examen prof réservé** : Avoir été en poste en Mars 2011 et avoir plus de quatre ans de services publics et privés dont au moins un an dans l'Enseignement Catholique.
- **REP** : Résorption de l'emploi précaire. Accès éteint depuis 2012. Remplacé par l'examen professionnel réservé.

**A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE QUESTION :**

Anne SOUCHARD ou Philippe GREMAUD  
02-41-79-51-57 - solfegepaysdelaloire@ecr-uradel.org

 <p>Observatoire SOLFEGE</p>	<p><b>ANGE 1D</b></p> <p><b>Fiche enseignant :</b></p> <p><b>Infos personnelles &amp; professionnelles</b></p>	<p><b>Fiche technique</b></p> <p><b>N° 9</b></p>
<p>19 mai 2025   SGEC</p>	<p><b>Quand ?</b> En début d'année et en cas de changement de situation</p>	

- **Année de première activité d'enseignement** : année d'entrée dans le métier d'enseignant privé ou public, quel que soit le statut.
- **Année d'entrée dans l'enseignement catholique** : en tant qu'enseignant dans l'Enseignement Catholique.
- **Année en contrat provisoire** : en tant que professeur stagiaire à l'issue du concours.

#### FORMATION :

- **Diplôme** : On choisit ici le niveau de diplôme de l'enseignant. Il ne s'agit pas du concours d'enseignement
- **Année d'obtention du diplôme** : Date d'obtention du diplôme mentionné précédemment
- **CAPEI (ex CAPASH)** : Certification permettant d'avoir le titre d'enseignant spécialisé pour enseigner en ULIS ou en RA. Nomenclature selon les handicaps.  
Tout enseignant intervenant en ULIS doit être noté « OUI » par défaut, quitte à indiquer « non renseigné » et à laisser l'année de validation vide.
- **Langue étrangère** : désigne l'habilitation accordée à un enseignant  
Pour enseigner une langue étrangère. Depuis 2002, elle fait partie de la certification.

#### PRE-ACCORD COLLEGIAL et ACCORD COLLEGIAL :

La date est celle de l'attribution du préaccord ou de l'accord par la CAAC.

#### **Informations générées par le portail.jedevienseignant :**

- régularisation de situations anciennes avec la date du 18/06/1940 permettant un repérage immédiat.
- régularisation de situations anciennes avec la date du 01/09/2016 permettant un repérage immédiat.

#### ECHELLE DE REMUNERATION :

- **Instituteur**
- **Instituteur spécialisé**
- **Maitre auxiliaire** de deuxième catégorie
- **Professeur certifié** : Titulaire du CAPES CAFEP
- **Professeur des écoles** : Titulaire du CRPE

Toutes les informations figurent sur les bulletins de salaire

#### AFFECTATION DANS CET ETABLISSEMENT :

Ces données sont récupérées de l'onglet Affectations et services

**A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE QUESTION :**

Anne SOUCHARD ou Philippe GREMAUD  
02-41-79-51-57 - solfegepaysdelaloire@ecr-uradel.org